Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 022-212203178-20260423-202633-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES CÔTES-D'ARMOR

MAIRIE de
SAINT-MÉLOIR-DES-BOIS
22980

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-troisième jour du mois d'avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINT-MÉLOIR-DES-BOIS, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Mme Anne-Marie LEFEUVRE, Maire.

PRÉSENTS : LEFEUVRE Anne-Marie, COMMAULT Romaric, PRUAL Myriam, MARÉCHAL Robin, ROBERT Thomas, BOSSARD Sonia, ALLÉE Martin, LE ROUZIC Solenn, BEDFERT John

ABSENTES : BYRON Megan (ayant donné pouvoir à MARÉCHAL Robin), CHAUVELIER Céline

A été nommé secrétaire de séance : M. ALLÉE Martin

Date de la convocation et d'affichage : 13 avril 2026

Nombre de Membres			
En exercice	Présents	Présents et représentés	Qui ont pris part à la délibération
11	9	10	10

DÉLIBÉRATION N°
2026/33

OBJET : DEVIS ENTREPRISE LOMINÉ

L'entreprise ETA LOMINÉ propose un devis pour les travaux de fauchage des fossés et accotements des voies communales pour un montant de 3.960,00 € TTC.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE le devis proposé par l'entreprise ETA LOMINÉ pour les travaux de fauchage des fossés et accotements des voies communales,**
- **AUTORISE Madame la Maire ou un Adjoint au maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits
La Maire, Mme Anne-Marie LEFEUVRE

MAIRIE SAINT-MÉLOIR-DES-BOIS * Côtes-d'Armor *

Certifié exécutoire compte tenu de la publication en mairie et de la transmission au représentant de l'État le même jour.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.